

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS132

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 11

Au septième alinéa de l'alinéa 12, supprimer les mots :

« ou d'un titre à finalité professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime une formulation ambiguë issue des travaux de l'Assemblée nationale.